



**AMAP-LES PANIERS DES PORTES DU BASSIN –
Marcheprime
www.amap-marcheprime.fr**

Contact référentes : legumesamapmarcheprime@gmail.com

Diane Sallé : 06 71 91 93 04

Émilie Morand-Fumeron : 06 80 03 76 34

Contrat Légumes Année 2024

<u>Le producteur :</u>	<u>L'adhérent :</u>
Nicolas Viel	Nom, Prénom :
Mail : nicolas.viel@sfr.fr	Mail :
Tel : 06 70 78 22 32	Tel :

L'Adhérent s'engage :

- à respecter la charte des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne,
- à participer à la vie de l'association en assurant des permanences sur le lieu de distribution,
- à régler d'avance l'achat, selon les modalités du présent contrat.
- à venir récupérer les produits sur le lieu de distribution les jours convenus. Il appartient à l'adhérent de faire récupérer son panier par une autre personne en cas d'empêchement. Faute d'avoir prévenu d'un empêchement, les produits commandés, payés et non retirés, seront redistribués aux adhérents présents ayant participé à la distribution du jour et au rangement.

Le producteur s'engage :

- à respecter la charte des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
- livrer un panier de légumes de saison issus de l'agriculture biologique sur 45 semaines entre le **10 janvier et 18 décembre 2024**.

Les distributions sont suspendues les 3, 10 et 17 avril + 21 et 28 août.

Le contrat prévoit un « joker » annuel, il s'agit d'un panier non pris dans l'année. Il est à planifier auprès des référentes légumes au minimum **une semaine avant la date choisie** pour que le producteur puisse anticiper la distribution suivante. En cas de non-utilisation de ce joker, le panier supplémentaire devra être réglé à la fin du contrat.

Le présent contrat prévoit donc 44 paniers pour l'année 2024.

Tarifs :

Le prix minimum des paniers est fixé ci-dessous, il est possible de le majorer à la libre appréciation de chacun.

	Prix unitaire	Quantité	TOTAL	Total si montant majoré	
Petit panier	14€	44	616 € soit 51.34 €/mois	€ soit	€/mois
Grand panier	22€	44	968 € soit 80.67 €/mois	€ soit	€/mois

Modalités de règlement :

Règlement en 1, 2, 3, 6 ou 12 chèques libellés à l'ordre de Nicolas Viel.

L'ensemble des chèques sont à remettre à la signature du contrat.

Date et Signature de l'Adhérent